



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Date de convocation 21 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 21 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	16
	Nombre de conseillers votants :	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / III / 4 – 7.1 Débat d'orientations budgétaires

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
VU la loi n° 2025-127 de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel du 15 février 2025,
VU la délibération n° 2020 / VI / 4 – 5.2 du 19 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,
VU le rapport d'orientations budgétaires 2025, tel que présenté à l'assemblée,
CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, **par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (A.VUITRY ET J. VUITRY)**

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Publié le 31 mars 2025



Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny